Lycée polyvalent Chelles 77
Gaston Bachelard

Musique

EN SECONDE : Option Facultative (2h)

EN PREMIÈRE ET TERMINALE :

- L'enseignement optionnel (2 h par semaine)
- L'enseignement de spécialité (5 h par semaine)

https://drive.google.com/drive/folders/1iOyoNQUEBZIPVJGSU5AurYDwvVmx0Z-M

Vous entrez en seconde, en première ou terminale…
Vous aimez la musique…
Vous chantez ou jouez d'un instrument…
Pourquoi ne pas continuer la musique pendant vos années de lycée ?
Le Lycée Gaston Bachelard vous offre deux possibilités :
- Option Facultative
- Spécialité en série littéraire-arts

La "Spécialité Musique" en Série Littéraire
La particularité du Lycée Gaston Bachelard est tout d'abord d'offrir aux élèves de classe de Seconde l'Option Musique en option facultative (2h), puis de proposer aux élèves de Première et Terminale une poursuite d'études musicales soit en enseignement DE SPECIALITE en série L, soit en ENSEIGNEMENT OPTIONNEL pour toutes les séries.

Les différents parcours musicaux possibles :

EN SECONDE : Option Facultative (2h)

Élèves concernés : Cet enseignement s'adresse aux élèves désireux d'approfondir leurs connaissances dans le domaine
musical (plan culturel et technique).

Remarque : L'année de Seconde se fait dans la continuité du cours de Musique de 3e : il n'est pas nécessaire d'avoir suivi des cours de solfège dans une école de Musique ou d'avoir pris des années de cours d'instrument, même si ces compétences sont les bienvenues !
2h par semaine, associant :
- Culture musicale, par l'écoute d'oeuvres très diverses, il s'agit d'acquérir la connaissance de nombreuses œuvres musicales de tous styles, de toutes époques et de tous pays.
- Pratiques musicales (voix, instrument, improvisation …)

Remarque : L'option Musique est un lieu où de jeunes musiciens de tous niveaux et de sensibilités musicales diverses se trouvent ensemble pour partager leur passion et donner le meilleur d'eux mêmes en chantant et/ou en jouant d'un instrument. Cette option développe les acquis de chaque

élève, mais ne dispense pas de formation instrumentale individuelle.

EN PREMIÈRE ET TERMINALE :

En classe de Première, deux options sont possibles, selon le bac envisagé :
- L'enseignement optionnel (2 h par semaine)

Ouvert à tous les élèves, quelque soit le Bac envisagé.
Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le Bac (et doublés pour la première option facultative choisie)
- L'enseignement de spécialité (5 h par semaine)

Ouvert uniquement aux élèves de la série L

L'enseignement de spécialité Musique en Série L

Élèves concernés :
Cette spécialité s'adresse aux élèves de Première et de Terminale Littéraire :
- qui souhaitent donner une forte dominante culturelle et musicale à leur profil littéraire, ou tout simplement garder un bon niveau de culture générale dans le but de poursuivre des études universitaires ;
- qui envisagent exercer une profession dans le domaine de la musique.

Qualités requises : outre des aptitudes dans les matières littéraires …
- un intérêt affirmé pour la musique sous toutes ses formes, une grande curiosité et ouverture d'esprit ;
- du sérieux dans le travail, de l'investissement personnel et de l'enthousiasme ;
- une pratique régulière du chant ou d'un instrument de musique (quel qu'il soit).

Contenus et objectifs
5 heures par semaine en Première et Terminale
Culture musicale (écoute et analyse des grandes œuvres du répertoire), Étude du langage musical et développement de la créativité musicale, Pratique musicale collective (instrumentale et vocale)
Les pratiques musicales trouveront naturellement leur aboutissement lors de concerts donnés dans le Lycée et dans les salles de Chelles (Les Cuizines...)

Objectifs :
Outre la préparation aux épreuves musicales du baccalauréat, l'enseignement de Spécialité Musique a aussi pour finalité de :
- développer la sensibilité musicale de l'élève, et renforcer ses qualités d'interprète ;
- approfondir les capacités d'écoute, l'approche critique et la comparaison de différentes musiques (de styles et d'époques différentes) par la connaissance et l'analyse des langages musicaux ;
- lui permettre de réinvestir au moment de l'oral du Bac ses acquis instrumentaux et techniques.

L'épreuve du baccalauréat
Elle comporte une épreuve écrite (coefficient 3) et orale (coefficient 3), soit un coefficient total de 6.
A titre indicatif, le coefficient est de 7 pour la Philosophie, 5 pour le Français, 4 pour l'Histoire-géographie, 4 pour les Langues...

Écrit : coefficient 3
Il s'agira d'évaluer la culture musicale du candidat, ainsi que ses connaissances et compétences techniques, à partir de 2 œuvres (écoutées avec ou sans la partition) s'inscrivant dans un des quatre thèmes au programme de Terminale (Diversité et relativité des cultures ; Le rythme et le temps ; L'interprétation et l'arrangement ; Le timbre et le son)

Oral : coefficient 3
Le candidat devra réaliser la comparaison entre une œuvre inconnue et une des 4 œuvres au programme de l'année. Puis il restituera ces œuvres dans les thématiques de l'année, guidé par les questions du jury.
Enfin, il interprétera (après l'avoir présentée) une œuvre vocale ou instrumentale de son choix (soit individuellement, soit en petite formation), suivie d'un bref prolongement.

Poursuite d'études après le Bac :
Les filières possibles après le Bac L Spécialité Musique sont :
- L'enseignement de la Musique, préparé par les Universités de Musicologie ;
- Intervenant en milieu scolaire, en maternelle et en primaire, par obtention du D.U.M.I. en 2 ans (diplôme universitaire des musiciens intervenants) ;
- Toutes les formations musicales professionnelles dispensées par des écoles : musicothérapie, lutherie, accordeur, les métiers de la sonorisation de spectacle ...
- Mais également toutes les universités accessibles au bac L: lettres, langues, droit, journalisme …

Et d'une façon générale, la culture générale et musicale acquise au sein de cet enseignement de Spécialité peut être déterminante :
- pour l'accès à certaines études supérieures : classes préparatoires, concours (notamment pour le concours d'entrée à l' IUFM des professeurs d'école)...
- pour le "bagage" culturel de tout musicien professionnel, animateur ...
- pour des entretiens d'embauches dans des structures touchant à la culture : centres culturels, théâtres, associations, mais aussi les magasins d'instruments, de partitions, Fnac ...

Des conditions favorables au sein de la Section Musique du Lycée Gaston Bachelard
Équipement-accueil :
- Une salle de musique très agréable, équipée de 8 claviers, et un piano acoustique, batterie, sonorisation complète, 15 ordinateurs pour la création musicale numérique…
- Un amphithéâtre pour les concerts et éventuellement les répétitions de la chorale ;
- un suivi personnalisé au sein de petits groupes de travail, une progression individuelle favorisant la réussite à l'épreuve du Baccalauréat ;
- des sorties pédagogiques illustrant certaines œuvres au programme ;
- des concerts-rencontres avec des musiciens professionnels dans le cadre du Lycée ;
- un partenariat avec les Cuizines (salle de spectacles Chelloise).